



**Etudes, Conseil et Formation en Développement et Gestion**  
38 C, Av. Kindu, Ibanda, Ville de Bukavu, RD Congo  
Tél : + 243 998 666 992 ; +243 853 719 697 ; + 243 813 651 149  
E-mail : [maximpactmax@yahoo.com](mailto:maximpactmax@yahoo.com)  
[www.maximpact-asbl.org](http://www.maximpact-asbl.org)

---

1

## **ANALYSE DU RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET 2019 AU PREMIER SEMESTRE DE LA PROVINCE DU SUD KIVU**

### ***Volet Mines***

***Gouverner autrement ou Gouverner et mens à l'autre ?***

**I. DECLARATION DE RECETTES NON REALISTE**

N°	Libellé	Montant en FC	Montant en dollars au taux de 1.650Fc/\$	Taux d'imposition	Nombre d'assujettis	Observations et questions
	<b>MINES</b>	909 015 848, FC	<b>550 918,69\$</b>			<p>Le secteur minier a rapporté à la province, une somme de 550.918,69\$. Ceci représente 1,83% de recettes totales réalisées qui sont de : 30 047 206,09 \$us.</p> <p>Il sied de noter qu'au 30 juin 2019, la province n'a pu mobiliser que 17,31% de la prévision annuelle pour le secteur minier.</p> <p><b>Q : Comment expliquer qu'un secteur aussi important puisse contribuer à hauteur de seulement 1,83% aux recettes de la province ?</b>  <b>C'est quoi réellement le problème : absence de fonds dans le secteur ? absence de stratégies de mobilisation de fonds ? ou détournement de Fonds ?</b>  <b>Q. Faites-vous un suivi périodique de recettes de la province pour détecter des insuffisances dans la stratégie de mobilisation de recettes ?</b></p>
1	Taxe de 1% sur les produits de transactions des matières précieuses d'exploitation artisanale perçue sur les transactions entre les creuseurs et les comptoirs	193 157 250	117 065\$			<p>Au cours de la même période en 2018, au taux plus FC/\$ plus élevé que l'actuel, la province avait réalisé un montant 123 451,87\$. Quel est le problème ? Comment comptez-vous surmonter ce défi ?</p> <p><b>Page 16 du rapport</b></p>
2	Droit d'octroi de la carte d'exploitation des substances minérales précieuses(Négociants)	287 875 000FC	174 469,69\$	300\$ pour 3T et Or cat B 500\$ Or Cat A	581 cartes de négociants 3T et Or cat B	<p>Considérant qu'il n'y aurait eu vente que des cartes de négociants 3T et Or cat B, il y a lieu de croire qu'étant donné que le Sud Kivu dispose de plus de 100 sites miniers validés et plusieurs grands centres miniers sans sites validés (ex Kamituga, lugushwa, mais aussi la ville de Bukavu comme centre d'achat de minerais, etc), il y a lieu de croire qu'on a environ 6 négociants travaillant légalement par site validé. Comment expliquez-vous cette faible performance ?</p>

						<p>Sachant que rien que le Territoires de Mwenga et de Fizi ont plus que ça. Est-ce votre pratique de carte de personnes de 3<sup>ème</sup> âge et d'exonération de vos amis et frères ne seraient elle pas à base de cette faible performance ?</p> <p><b>Page 16 du rapport</b></p>
3	Taxe d'extraction matériaux de construction (moellon, sable et autres)	697 500 FC	422,72\$	0,2\$/m3 pour les artisanaux	2.113,63m3	<p>Excellence ? votre prédécesseur a fait au premier semestre 2.356,87m3 de (moellon, sable et autres) produits par mois pour toute la province. Ceci était jugé très insignifiant. Vous, vous ramenez la quantité à 352,27 m3 (moellon, sable et autres) produits par mois pour toute la province. Dites-nous, c'est quoi le vrai problème ?</p> <p><b>Page 16 du rapport</b></p>
4	Droit d'octroi de la carte d'exploitation artisanale des substances précieuses (creuseurs)	21 064 638,10Fc	12 766,44\$	10\$/carte	1.276 creuseurs	<p>En 2018 premier semestre, il y a eu 1.348 creuseurs identifiés (carte vendues). Comment expliquer ce recul ?</p> <p>Dans chaque territoire du Sud Kivu, il y a des sites miniers, ceci nous fait une moyenne de 159 creuseurs par territoire. Or, en 2018, seul le territoire de Fizi a enregistré plus de 1700 cartes vendues. Est-ce que vous avez dissimulé une partie de recettes du secteur minier ?</p> <p><b>Page 16 du rapport</b></p>
5	Taxe d'agrément annuel des groupements miniers d'exploitation artisanale	6 930 000 Fc	4 200\$	300\$/Coop	14 Coopératives	<p>Soit une moyenne de moins de 2 coopératives minières par territoire.</p> <p>Pouvez-vous nous confirmer que vous ne vous êtes pas trompé ? Parce que le Code Minier exige à tous les exploitants miniers de se regrouper en</p>

						coopérative. Peut on considérer que le secteur minier en province évolue en marge du Code minier ? <b>Page 16 du rapport</b>
6	Taxe sur l'enregistrement des dragues et motopompes extractives d'exploitation artisanale	14 025 000 FC	8 500\$	1500\$/ drague  (Ou 50\$/ moto- pompe)	5,6 dragues  (Ou 170 motopompe, soit 21 motopompe par territoire)	Y a-t-il des tragues de 1 à 4 pouces au Sud Kivu ? Elles sont au nombre de combien ?  Est-ce que ceci traduit la réalité ?;  <b>Page 16 du rapport</b>
7	Taxe d'agrément de boute feu	-	-	100\$/ boute feu personne physique  1000\$/ boute feu personne morale	-	Pourquoi ce silence en lien avec cette taxe ?
8	Taxe sur autorisation de transformation des produits d'exploitation minière artisanale	495 000	300			Excellence, voudriez vous nous en dire plus sur la transformation de produits miniers qui a permis à la province de faire une entrée de 300\$ ?
9	Taxe d'incitation à la transformation des concentrées des minerais (Entités de traitement)	53 826 300 FC	32 622\$	20\$/tonne	1.631,1 tonnes de minerais de 3T	<b>Page 17 du rapport</b>
10	Taxe sur enregistrement des concasseurs et testeurs	-	-	- <b>Concasseur : 250\$/ concasseur</b> <b>- Testeur : 500\$/teste ur</b>	-	- Les testeurs et concasseurs sont taxés sur terrain. Mais curieusement, vous n'en faites pas mention. Est-ce par oubli ? ou par acte volontaire ? Dites-nous pourquoi ?
11	Taxe sur chantier d'exploitation artisanale de l'Or et de Diamant	3 300 000 Fc	2 000\$	250\$/Site	8 Chantiers/ Sites	Soit 1 chantier par territoire  Combien de Chantiers avez-vous identifié en territoire de fizi ou à Mwenga ou à Shabunda ?

						<p>C'est quoi un chantier pour vous ?</p> <p><b>Page 17 du rapport</b></p>
12	Redevance pour atténuation et réhabilitation de l'environnement	2 095 011,90Fc	1 269,7\$	1\$/ creuseur	1 269 creuseurs	<p>Y a-t-il de creuseurs qui ne paient pas la redevance pour l'atténuation de l'environnement ? A notre connaissance, c'est un paiement qui s'effectue au même moment à l'achat de carte d'exploitant minier artisanal.</p> <p>Pourquoi cet écart de chiffres ?</p> <p><b>Page 17 du rapport</b></p>
13	Taxe sur la détention et vente des diamants dit spécial stone de plus de 9 ,8 cartes	0				
14	Taxe rémunératoire sur l'exploitation artisanale de minerais autres que l'or et le diamant	0				
15	Quotité sur la Redevance minière et les pas de porte	270 007 798,50 Fc	163 641,09\$			<b>Page 17 du rapport</b>
16	Quote-part de la province sur les frais rémunératoires des services rendus	55 542 350 FC	33 662,03\$	27,5% des recettes recouvrées par SAEMAPE		<p><b>Supposons qu'il y a eu 1.631,1 tonnes de minerais de 3T, or SAEMAPE perçoit 0,3\$/Kg de cassitérite, Ceci suppose que la province devrait recevoir 27,5% (gouvernorat 20% et Ministère prov des mines 7,5%) de 489.330\$US pour les 3T. 134.565,75\$ pour seulement les 3T.</b></p> <p>Aussi, elle devrait recevoir une autre somme en guide de quotité pour l'Or. Notons que jusqu'en date du 17 juin 2019, les entités de traitement avaient produit 4.465,2gr. La quotité remise à SAEMAPE étant de 10%, il a donc lieu de noter que le SAEMAPE a reçu</p>

						<p>446,52gr d'Or. La part de la province devrait être de 112,79gr. Ceci représente plus de 4.911,72\$. A coté de ceci, il y a tous les frais exigés par saemape à tous les acteurs de la chaîne.</p> <p>Excellence, êtes- vous satisfait de la somme reçue par la province de la part de SAEMAPE ? Pensez vous que SAEMAPE est sincère ? Quels sont les mécanismes mis en place pour vous rassurer de la sincérité de SAEMAPE ? Quid de la quotité revenant à la province quand on sait que SAEMAPE perçoit 10% de la production d'Or des coopératives et entités de traitement de déchets ?</p> <p><b>Page 17 du rapport</b></p>
17	Amendes transactionnelles dans le secteur des mines	0	0	25 à 300% du principal (en rapport avec le constat d'infraction )		<p>Ceci est irréaliste au vu de l'importance de cas d'infractions constatées dans le secteur minier.</p> <p>Comment expliquez vous Excellence l'absence d'infraction dans le secteur minier ? Est-ce que vous avez décidé de ne rien voir ? Où va l'Or de Fizi ? de Mwenga ?</p> <p><b>Page 17 du rapport</b></p>

## II. GOUVERNANCE EXCLUANT LE PEUPLE

- 1) INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA SANTE :
  - 15 projets prévus : 0 réalisation
- 2) INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE L'AGRICULTURE
  - 16 projets prévus : 0 réalisation
- 3) INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL
  - 25 projets prévus : 1 projet a connu un début de réalisation à hauteur de 15% des prévisions, pour un montant de 72.036,36\$US.
- 4) INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION
  - 9 projets prévus : 0 réalisation

Pour un total de 65 projets, 1 seul a connu un début de réalisation. Il s'agit de la réhabilitation d'une route de dessertes agricole. Le rapport ne précise pas la localisation de la dite route.

**III. UNE GOUVERNANCE AUX CAPACITES DE MOBILISATION DE FONDS TRES MITIGÉES**

N°	Libellé	1 <sup>er</sup> semestre 2016 (au taux de 933,45Fc/\$)	1 <sup>er</sup> semestre 2017 (taux 1.100Fc/\$)	1 <sup>er</sup> semestre 2018 (taux 1.889Fc/\$)	1 <sup>er</sup> semestre 2019 (taux 1.650Fc/\$)	Observations
1	Montant total mobilisé au 1 <sup>er</sup> semestre (en \$US)	38 851 227,81\$ (36 265 678 606,87FC)	29 347 003\$ (32 281 703 490,57FC)	27 225 730,85\$ (51 443 018 449,79FC)	30 047 206,09\$ (49 577 890 053,09FC)  Au taux moyen prévu de 1815,3FC/\$, cette somme représenterait: <b>27 311 127\$US</b>	- Les recettes mobilisées au 1 <sup>er</sup> semestre 2019 représentent : Pour la même période en en 2018, une baisse de : 1 865 128 396,7FC  - S'il faille comparer la capacité mobilisatrice de la province de 2019 à celle de 2016, il y a lieu de noter que la baisse a été de 8 804 021,72\$  - Au taux moyen prévu (1815,3FC/\$), cette somme représente: <b>27 311 127\$US</b> Ceci ramène à une capacité de mobilisation de fonds faible par rapport à 2016 et 2017 pour la même période.
2	Transfert pour Fonctionnement					
	- Assemblée provinciale	1 656 114,83 (1 545 900 390)	1 165 517,54 (1 282 069 296)	565 435,87 (1 068 391 080)	1 097 283,86\$ (1 810 518 376Fc)	



	- Gouvernement provincial	3 441 047,41 (3 212 045 706)	1 858 208,25 (2 044 029 084)	1 352 228,81 (2 555 036 355)	1 391 133,38\$ (2 295 370 091Fc)	
	- ETD	1 891 617,77 (1 765 730 613)	1 101 614,46 (1 211 775 910)	641 320,93 (1 211 775 910)	839 325,30\$ (1 384 886 756Fc)	
	- Part des recettes à caractère national allouées à la province				22 313 182,05\$ (36 816 750 386)	
	- Impôts, taxes, droits, redevances et autres recettes d'intérêt commun				3 737 831,63\$ (6 167 422 194,91)  Dont 1 495 132,65\$ soit 40% devraient revenir aux ETD mais cela n'a pas été le cas. Pourquoi ?	
	- Taxes spécifiques à la province				952 065,80\$ (1 570 908 572,18Fc)	
	- Recettes provenant de la participation au TENAFEP et Examens d'Etat				3 044 126,60\$ (5 022 808 900Fc)	Ceci représente 10,13% de recettes de la province et 64,90% de 4.689.897,43\$ représentant la somme de recettes d'intérêt commun et des taxes spécifiques à la province

